



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

Rapport financier 2024



Sommaire

03

Rapport de la trésorière

08

Comptes annuels 2024

27

Rapports du commissaire
aux comptes

Rapport de la trésorière

Mesdames et Messieurs les Membres de La Chaîne de l'Espoir

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la trésorière pour l'année 2024.

En 2024, le contexte géopolitique s'est encore dégradé avec de nouvelles tensions s'ajoutant au conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine.

Sur le plan économique, l'année 2024 a connu un ralentissement significatif de l'inflation par rapport aux années précédentes et une croissance mondiale assez résiliente. Grâce à ces facteurs, les banques centrales ont pu modifier leur politique monétaire et baisser leurs taux directeurs au cours du second semestre. Pour la France, l'économie a été marquée par un équilibre précaire entre une croissance modérée et des réformes structurelles nécessaires. Malgré un contexte économique tendu, la générosité du public est restée relativement stable. Elle se traduit par des dons ponctuels, des dons réguliers et des legs.

À cela s'ajoutent des financements publics et privés importants dans le cadre de projets internationaux ambitieux. Ainsi, le montant des produits d'exploitation enregistrés s'élève à **31 101 K€** contre 33 542 K€ en 2023, en baisse de 7% par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des ressources de La Chaîne de l'Espoir, y compris les produits financiers totalisent **32 122 K€**.

Dans un contexte géopolitique de plus en plus complexe, La Chaîne de l'Espoir et ses équipes sont restés très engagés et ont poursuivi leurs nombreux projets et missions au niveau national et mais aussi et surtout au niveau international. Le total des dépenses, charges financières et exceptionnelles incluses, s'est élevé à **33 285 K€** contre 34 468 K€ en 2023, dont des charges liées au développement de la collecte aux États-Unis avec USFC (United Surgeons For Children) pour 594 K€ et une aide financière 1 368 K€ concédée à cette même structure.

Cet exercice clôture en insuffisance de ressources ou déficit de 1 163 K€, contre un résultat en excédent de ressources de 1 080 K€ en 2023.

Ce déficit viendra s'imputer sur les fonds propres associatifs qui s'élèvent à ce jour à 11 987 K€ (hors réserves) et seront réduits après reprise de la réserve de Madagascar de 302 K€ et imputation du résultat à 11 127 K€. Ce montant reste à un niveau conséquent pour garantir la pérennité de La Chaîne de l'Espoir et faire face aux incertitudes économiques.

Les chiffres commentés ci-après sont tirés du Compte de Résultat par Origine et Destination, document de référence pour les associations selon le Règlement ANC n°2018-06.

LES PRODUITS

I. Produits liés à la générosité du public :

Dans un contexte économique particulièrement difficile entraînant une baisse des dons manuels (-1 %), les revenus liés à la générosité du public sont malgré tout en légère augmentation dans leur ensemble, en grande partie dû à l'augmentation des legs, donations et assurances-vie (+16 %) mais aussi grâce aux produits du mécénat (+13 %) et aux autres produits liés à la générosité du public (+35 %).

La générosité du public est globalement en augmentation (+3 % par rapport à 2023). Sa part relative est en augmentation puisqu'elle représente 53 % des produits de l'association (vs 46 % en 2023).

II. Produits non liés à la générosité du public :

Ils augmentent légèrement (+7 %) et comprennent :

- les contributions financières d'organisations sans but lucratif qui ont légèrement diminué (-4 %) notamment en raison de la diminution des ressources récoltées par la Fondation Alain Deloche.
- les autres produits non liés à la générosité du public sont en forte augmentation (+86 %), cependant l'écart net d'opérations de change sur l'année 2024 est négatif, les pertes de change étant supérieures (478 K€) aux gains de change (403 K€), mais inférieur à celui de 2023.

III. Subventions et autres concours publics :

Les subventions publiques s'élèvent à 9 504 K€ en 2024, en réduction de 31 % par rapport à l'année précédente et ce qui entraîne une réduction de leur part des ressources de l'association (30 % en 2024 vs 39 % en 2023). Ces subventions viennent principalement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français, de l'Agence française de développement, de la Commission européenne à la protection civile et aux opérations d'aide humanitaire (DG ECHO) et d'Expertise France, en cofinancement de nos projets en Irak, Afghanistan, Ukraine, Jordanie, Togo, Liban, Union des Comores, Madagascar et Burkina Faso.

IV. Reprises sur provisions et dépréciations :

En 2024, aucune reprise sur provisions et dépréciations n'a été constatée.

V. Utilisations des fonds dédiés antérieurs :

Les financements inscrits en fonds dédiés, non utilisés au moment de la clôture, sont repris en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements. En 2024, le rattrapage réalisé sur les projets des années précédentes (notamment en Irak, en Ukraine et au Liban) est particulièrement élevé (+95 % par rapport à 2023).

LES CHARGES**I. Missions sociales**

Les dépenses dédiées aux programmes et à nos missions sociales représentent 22 678 K€ en 2024, soit 68,2 % du total des charges. Ainsi, les fonds investis dans nos missions ont légèrement régressé par rapport à 2023 (-2 %), marquant une stabilisation de notre niveau d'activité après une forte hausse entre 2022 et 2023. Ce recul global est en très grande partie dû à la finalisation de la construction d'un hôpital en Irak, l'essentiel du gros œuvre ayant été réalisé en 2023. Par ailleurs, l'organisation a grandement renforcé sa présence en Afrique (+38 % de dépenses par rapport à 2023) avec le développement de plusieurs programmes phares de La Chaîne de l'Espoir, notamment la chirurgie cardiaque à Madagascar avec la première opération à cœur ouvert dans le pays, l'ouverture de nouveaux programmes au Bénin ou encore le développement d'une coopération médicale des pays du Sud ayant permis de faire prendre en charge à Dakar les enfants de la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Il faut également noter une forte croissance des opérations d'enfants au Liban à la faveur d'un nouveau financement d'ECHO, le développement de l'aide apportée à l'Ukraine ainsi que le maintien de nos activités en Afghanistan malgré un contexte opérationnel de plus en plus contraignant.

II. Frais de recherche de fonds

Les frais de développement (recherche de fonds, communication, gestion des dons et des reçus fiscaux, relation donateurs) s'élèvent à 7 504 K€, en forte progression par rapport à l'année précédente (+7 %) du fait des investissements réalisés pour le développement de la collecte aux États-Unis. Ces frais de recherche de fonds représentent 22,5 % du total.

III. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement, support indispensable aux missions et garant de la bonne gestion des ressources, sont en progression de +64 % sur l'exercice. Cette forte augmentation s'explique par un changement de méthode d'affectation des dépenses par destination et non pas par une augmentation de coûts structurels. Ce changement de méthode est décrit dans l'annexe 27-2 des comptes annuels 2024. Ces frais de fonctionnement s'élèvent à 1 769 K€. L'organisation a notamment pris le parti d'agrandir ses effectifs au siège dans le but de renforcer le soutien technique apporté à ses missions terrains, améliorer la transparence de ses activités et développer ses efforts de contrôle et ses outils de gestion afin de garantir une confiance élevée des bailleurs de fonds institutionnels envers ses procédures, une condition essentielle dans l'optique de développer cette source de financement dans les années à venir. Ces frais restent toutefois contenus, à 5,3 % du volume total des charges.

IV. Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations sont à un niveau stable (111 K€) par rapport à 2023 (108 K€). Ces provisions ont été constituées selon le principe de prudence, pour couvrir le risque lié à une facture fournisseur contestée.

V. Impôt sur les bénéfices

Les impôts sur les revenus des valeurs mobilières de placement ont été comptabilisés pour 109 K€, soit une hausse de 56 % par rapport à 2023, en raison d'une forte augmentation des intérêts perçus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Comme énoncé ci-dessus, l'exercice présente donc un déficit de -1 163 K€, résultat de l'exercice 2024 que le Conseil d'Administration a arrêté et qui vous est proposé de valider aujourd'hui.

Par ailleurs, votre assemblée aura à se prononcer sur la reprise du solde de la réserve projets Madagascar à hauteur de 302 K€, ce montant correspondant à une partie des dépenses réalisées en 2024 pour la finalisation du projet objet de cette réserve :

En K€	Affectation du résultat 2024		Au 31/12/2024 (après affectation du résultat 2024)
	Au 31/12/2024 (avant affectation du résultat 2024)	Augmentation	
Fonds propres sans droit de reprise	11 987		11 126
Réserve Projets Madagascar	302		0
Réserve Projets Moyen-Orient	500		500
Réserve Projets Afrique de l'Ouest	500		500
Résultat 2024	-1 163	1 163	0
	12 126	1 163	12 126

Les fonds propres et réserves disponibles représentent ainsi 4,5 mois d'activités au 31 décembre 2024, en légère diminution par rapport à l'année précédente, mais dont le montant reste nécessaire pour assurer la continuité de nos actions sur le terrain, couvrir les besoins de financement imprévus liés aux urgences ou à une soudaine décroissance des ressources, et financer les investissements et leur renouvellement.

En 2024, l'engagement de nos bénévoles et le soutien de nos mécènes sont restés à un niveau élevé, à 3 204 K€, en diminution de 7 % par rapport à 2023.

I – Le bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autres personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, et contribuent ainsi de manière déterminante aux missions sociales et à l'esprit de La Chaîne de l'Espoir. Les familles d'accueil, les accompagnants dans les hôpitaux, les bénévoles en région et au siège à Paris contribuent efficacement aux différentes activités de l'association.

Un suivi administratif précis de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution. En 2024, ce sont ainsi 9 207 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir, pour une valeur estimée de 1 358 K€ (-126 K€ par rapport à 2023).

II – Les consommables et équipements médicaux et non médicaux

La collecte de produits et équipements médicaux, équipements informatiques et mobiliers auprès de différentes structures hospitalières, des laboratoires et de nos partenaires opérationnels est estimée à 258 K€ en 2024. Ces dons en nature sont en augmentation par rapport à l'année précédente (+133 K€).

III – Les prestations gratuites et le mécénat de compétences

La valorisation du mécénat de compétences, des actions de publicité, de communication (presse, radio, TV, reportages) et autres prestations offertes gracieusement à La Chaîne de l'Espoir par les différents annonceurs, conseils et partenaires, s'élève à 1 588 K€ sur l'exercice 2024, en recul de 13% par rapport à l'année précédente.

Ainsi le total des ressources en nature est estimé à 3 204 K€.

BILAN

Le total du bilan de La Chaîne de l'Espoir s'élève au 31/12/2024 à 37 391K€, en baisse de 3 682 K€ par rapport à l'année précédente.

Actif

L'actif net immobilisé s'établit à 7 663 K€ (contre 7 443 K€ en 2023). L'enregistrement de nouveaux biens reçus par legs, destinés à être cédés, a permis d'augmenter l'actif net (+ 515 K€), alors que l'amortissement du siège de l'association se poursuit.

L'actif circulant s'élève à 29 728 K€ (contre 33 630 K€ en 2023). Il diminue de 3 903 K€ principalement sous l'effet conjugué du rattrapage des retards de mise en œuvre des subventions pour lesquelles l'association avait reçu l'argent en préfinancement des projets (-2 422 K€) et des créances des bailleurs et des partenaires (-2 602 K€). Les créances reçues par legs ou donations ont augmenté de 888 K€ depuis 2023.

Passif

Les fonds propres de l'association avant affectation du résultat 2024 s'élèvent à 13 289 K€.

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à -1 163 K€ et diminuera les fonds propres de l'association.

Les fonds reportés et dédiés diminuent de - 845 K€, principalement sous l'effet de l'augmentation de fonds reportés liés aux legs et donations (+1 388 K€) et la diminution des fonds dédiés aux projets (-2 233 K€, rattrapage des retards sur les projets Ukraine et Irak financés par le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Les dettes inscrites au passif diminuent de -1 786 K€. Les emprunts bancaires diminuent de 363 K€ (remboursement de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège), les dettes fournisseurs augmentent de 1 319 K€ (facture construction Irak), alors que les produits constatés d'avance diminuent de 335 K€ (conventions de financement pluriannuelles conclues avec des bailleurs publics et privés). Le poste Autres dettes diminue de 2 514 K€, grâce au remboursement d'une partie de la dette de La Chaîne de l'Espoir vis-à-vis de son partenaire hospitalier l'IMFE à Kaboul, les possibilités de virements internationaux vers l'Afghanistan étant à nouveau opérationnelles.

BUDGET 2024

Le budget 2025 a été présenté et préapprouvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2025. Il est soumis à la validation de votre Assemblée Générale.

Les prévisions de produits, à hauteur de 32 979 K€, et de charges, à hauteur de 32 972 K€, aboutissent à un résultat net de l'exercice de +7 K€.

Ce budget se décompose comme suit :

Produits	K€	Charges	K€
Collecte grand public	13 241	Programmes	24 425
Legs & Donations	3 200	- Soins en France	1 143
Mécénat	864	- Santé et formation à l'étranger	23 281
Autres contributions privées	2 093	Report en fonds dédiés	581
Subventions	12 294	Développement	6 177
Autres produits d'exploitation	17	Fonctionnement	1 698
Utilisation des fonds dédiés	820	Total Charges d'exploitation	32 881
Total Produits d'exploitation	32 529	Charges financières & Impôts	91
Produits financiers	450	Total charges	32 972
Total produits	32 979	Résultat net	7
		Reprise de réserves projets	
		Résultat net retraité des réserves projets	7

Sandrine TURQUETIL DELACOUR
Trésorière

ET MAINTENANT QUELLES PERSPECTIVES ?

En 2025, **La Chaîne de l'Espoir poursuit son engagement dans un monde en tension, où les urgences humanitaires s'amplifient de façon vertigineuse.** Les conflits persistants en Ukraine et au Soudan, la tragédie des Palestiniens de Gaza, les déplacements massifs de populations dans la Corne de l'Afrique, les violences endémiques au Sahel, ou encore l'exclusion radicale que subissent les femmes afghanes composent un tableau d'une densité dramatique. Dans ce contexte, les enfants sont les premiers touchés — exposés, fragilisés, souvent oubliés. C'est pour eux, avant tout, que notre action se poursuit avec exigence et constance.

Alors que les besoins humanitaires explosent, la réduction drastique des financements publics en France, en Europe et aux Etats-Unis, frappe durement le secteur et menace directement notre capacité à intervenir là où la vie est suspendue à un geste médical, à une structure de soins adaptée. Ce déséquilibre structurel appelle une réinvention profonde de nos modèles d'intervention et de financement.

Face à cette réalité, La Chaîne de l'Espoir s'appuie sur ce qui fait sa singularité : une expertise chirurgicale, une approche de compagnonnage médical fondée sur la transmission, et un savoir-faire reconnu dans la conception et l'équipement d'infrastructures hospitalières dans les zones les plus vulnérables. **Notre modèle transcende les clivages politiques ; il crée des ponts entre professionnels de santé, favorise une coopération durable, et assure une montée en compétence des acteurs locaux. Il permet d'agir vite, efficacement, et dans la durée.**

Nous renforçons également la prévention et le dépistage pour intervenir avant l'aggravation des pathologies et éviter des chirurgie lourdes. Chaque diagnostic précoce protège la santé des enfants et améliore leur avenir.

L'année 2025 est marquée par l'aboutissement d'un projet majeur : **l'ouverture du Centre Médical Français de Sinjar, au cœur d'un territoire dont la population fut martyrisée.** Ce centre, porté depuis 2019 à la suite du combat incarné par Nadia Murad, prix Nobel de la paix, est une réponse concrète aux besoins criants d'un peuple. Construit en partenariat avec les autorités locales et les institutions françaises, il symbolise notre engagement profond à soigner, à transmettre, à reconstruire.

Dans un environnement mondial où la solidarité se fragilise, notre modèle — historiquement soutenu par la générosité des donateurs et des mécènes — nous confère une précieuse agilité. Pour autant, il doit aujourd'hui s'ouvrir à de nouveaux horizons afin de garantir la pérennité de nos actions et maintenir notre liberté d'intervention. **Nous avons amorcé une diversification ambitieuse de nos ressources, en nous tournant vers des fondations internationales, des partenaires multilatéraux et de nouveaux acteurs institutionnels.**

Enfin, nous restons pleinement engagés dans les débats nationaux et internationaux, en faveur du Droit International Humanitaire et de politiques de santé ancrées dans la réalité des terrains pour porter haut les exigences de justice et d'humanité.

Nous croyons fermement à la force du collectif. Coopérer, mutualiser, s'allier : c'est en conjuguant nos forces que nous ferons face à l'ampleur des défis à venir. La rigueur, la transparence et la redevabilité guident chacune de nos décisions, car elles sont les fondements de la confiance de nos partenaires.

Grâce à l'engagement indéfectible de nos équipes, à la fidélité de nos partenaires, et à la force des convictions que nous partageons, nous abordons cette année avec lucidité et détermination. Ensemble, nous continuerons à agir pour que chaque enfant puisse grandir, guérir, et espérer.

Anouchka FINKER
Directrice Générale de La Chaîne de l'Espoir

Comptes annuels

2024

BILAN

ACTIF (EN EUROS)	2024			2023
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
I - ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	325 680	183 151	142 529	123 038
Concessions, licences, marques, logiciels et valeurs similaires	325 680	183 151	142 529	4 400
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				118 638
Immobilisations corporelles	9 220 739	2 769 901	6 450 839	6 777 635
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000
Constructions	7 432 322	2 490 056	4 942 267	5 276 277
Installations techniques, matériel et outillage industriels	390 417	279 845	110 572	103 357
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	18 000		18 000	18 000
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 053 445	15 000	1 038 445	523 301
Immobilisations financières	31 651		31 651	19 081
Autres immobilisations financières	31 651		31 651	19 081
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 631 515	2 968 052	7 663 464	7 443 055
II - ACTIF CIRCULANT				
Créances	5 620 389	61 920	5 558 470	7 272 724
Créances reçues par legs ou donations	1 234 032		1 234 032	346 437
Autres	4 386 357	61 920	4 324 438	6 926 287
Charges constatées d'avance	480 228		480 228	530 905
Valeurs mobilières de placement	4 968 716		4 968 716	4 684 327
Disponibilités	18 720 364		18 720 364	21 142 429
TOTAL ACTIF CIRCULANT	29 789 697	61 920	29 727 778	33 630 385
TOTAL ACTIF (I + II)	40 421 213	3 029 971	37 391 241	41 073 440

BILAN

PASSIF (EN EUROS)	2024	2023
I - FONDS PROPRES ET RÉSERVES		
Fonds propres sans droit de reprise	11 986 701	10 570 809
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 986 701	10 570 809
Réserves	1 301 816	1 637 562
Réserves pour projet de l'entité	1 301 816	1 637 562
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 163 079	1 080 145
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVE / SITUATION NETTE	12 125 437	13 288 517
II - FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 187 719	799 901
Fonds dédiés	2 023 209	4 255 892
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	4 210 928	5 055 792
III - PROVISIONS		
Provisions pour risques	200 970	89 500
TOTAL PROVISIONS	200 970	89 500
IV - DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 652 278	3 015 199
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 896 680	2 577 638
Dettes des legs ou donations	83 619	68 698
Dettes fiscales et sociales	977 849	885 552
Autres dettes	4 521 121	7 035 213
Produits constatés d'avance	8 722 359	9 057 330
TOTAL DETTES	20 853 906	22 639 631
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	37 391 242	41 073 440

COMpte DE Résultat

(EN EUROS)	2024	2023
I - PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	200	320
Ventes de biens et services	57 347	83 578
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	57 347	83 578
Produits de tiers financeurs	27 671 049	31 705 341
Concours publics et subventions d'exploitation	9 504 125	13 831 044
Ressources liées à la générosité du public	16 272 991	15 906 174
- Dons manuels	12 747 872	12 855 824
- Mécénats	698 316	620 530
- Legs, donations et assurances-vie	2 826 802	2 429 820
Contributions financières	1 893 933	1 968 123
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0	32 397
Utilisation des fonds dédiés	3 346 793	1 720 116
Autres produits	25 874	312
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	31 101 262	33 542 064
II - CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	19 143 251	19 251 565
Aides financières	1 515 251	2 311 658
Impôts, taxes et versements assimilés	565 407	545 752
Salaires et traitements	6 125 920	5 488 594
Charges sociales	2 280 486	1 955 454
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	419 037	475 016
Dotations aux provisions	111 470	0
Reports en fonds dédiés	1 114 110	2 936 456
Autres charges	1 392 782	16 905
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	32 667 713	32 981 400
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 566 451	560 664
III - PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	617 957	457 198
Reprises sur provisions, dépréciations	0	23 017
Différences positives de change	403 077	145 383
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 021 033	625 598
IV - CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	30 073	32 898
Différences négatives de change	478 129	294 297
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	508 203	327 195
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	512 831	298 403
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-1 053 620	859 067
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	260
Reprises sur provisions et dépréciations	0	1 380 628
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 380 888
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	1 037 157
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	52 500
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	1 089 657
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	291 231
Impôts sur les bénéfices (VIII)	109 459	70 152
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	32 122 295	35 548 549
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	33 285 375	34 468 403
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 163 079	1 080 145
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	257 583	125 188
Prestations en nature	1 587 953	1 820 560
Bénévolat	1 358 491	1 484 709
TOTAL	3 204 027	3 430 457
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	257 583	125 188
Prestations en nature	1 587 953	1 820 560
Personnel bénévole	1 358 491	1 484 709
TOTAL	3 204 027	3 430 457

ANNEXE AUX COMPTES 2024

PRÉAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan avant affectation du résultat est de 37 391 242 €. L'exercice fait apparaître un déficit de -1 163 079,41 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 : OBJET SOCIAL, MISSIONS SOCIALES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Objet Social

Association humanitaire d'intérêt général, La Chaîne de l'Espoir a pour objet de venir en aide aux enfants les plus démunis, à leurs familles et à leurs communautés.

Missions sociales

- Soigner en France ou à l'étranger les enfants et les mères qui ne peuvent l'être faute de moyens techniques et financiers et de connaissances spécialisées dans leur pays d'origine ;
- Assurer la formation du personnel médical local dans les domaines de spécialités répondant aux différentes pathologies ;
- Procéder à des transferts de technologie médicale, à des apports d'équipements et de matériels consommables dans les pays où les structures sanitaires sont insuffisantes ;
- Favoriser le développement de structures hospitalières spécialisées adaptées aux besoins locaux ;
- Contribuer à la prise en charge médico-sociale des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Offrir des secours médicaux aux populations démunies, principalement à la mère et à l'enfant, y compris par l'acquisition et l'envoi à l'étranger de médicaments ainsi que de produits de santé et de nutrition ;
- Fournir une assistance humanitaire à l'occasion de conflits ou de catastrophes naturelles ;
- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants et des femmes démunis ;
- Soulager par tous les moyens la détresse humaine.

Moyens mis en œuvre

- Collaboration avec les organismes internationaux, les autorités locales, les organismes publics ou privés en France et à l'étranger ;
- Partenariat avec tout autre organisme ou association poursuivant des buts similaires aux siens, en France et à l'étranger ;
- Encouragement à la création, dans les pays étrangers, d'autres associations ayant le même objet ;
- Prise en charge, avec le concours des familles d'accueil, des enfants transférés et soignés en France pendant toute la durée de leur séjour.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 3 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 4 : RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et par le règlement ANC n° 2023-03 ;
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2022-06, relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 ;
- ANC n°2022-04 du 30 juin 2022, portant sur l'obligation de présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR) (1ere application dans les comptes 2023).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts résultant de l'application par anticipation des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 décrits ci-dessous ;
- Indépendance des exercices.

NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

La Chaîne de l'Espoir a mis en application des recommandations émises par le cabinet Mazars, suite à la sollicitation de ce cabinet pour une revue critique du CROD, du CER et de la communication financière afférente. Ces modifications portent sur la méthode d'affectation des dépenses aux différentes rubriques d'emplois du CROD et du CER. Il en résulte un impact sur les ratios de gestion de La Chaîne de l'Espoir établis selon la Note 27 du présent document.

NOTE 6 : CHANGEMENT DE METHODE

L'exercice 2024 est marqué par l'application par anticipation des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 modifiant respectivement les règlement ANC 2014-03 et ANC 2018-06 ce qui constitue un changement de méthode. Ce nouveau règlement impose une nouvelle présentation du bilan et compte de résultat de manière prospective. Les principaux changements portent sur la redéfinition du résultat exceptionnel dont certains événements considérés jusqu'à présent comme exceptionnels sont comptabilisés dorénavant dans le résultat d'exploitation, ainsi que la suppression des transferts de charges.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	25 ans
Agencements, aménagements des constructions	8 à 20 ans
Installations techniques et divers matériels	3 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
Mobilier	8 ans

NOTE 7-2 : Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

Étant donné :

a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile,
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive,
- conventions passées avec les organismes financeurs,

b) la mise en application du principe comptable de prudence

Ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels informatiques	155 047	151 031		306 078
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles en cours	118 638	30 263	148 901	
Immobilisations incorporelles	293 288	181 293	148 901	325 680
Terrain Siège	1 380 000			1 380 000
Construction Siège	6 779 041			6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	653 282			653 282
Installations techniques et divers matériels	111 112	44 550		155 662
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	195 978	22 296	10 244	208 031
Mobilier		5 704		5 704
Immobilisations corporelles en cours	18 000			18 000
Immobilisations corporelles	9 158 433	72 550	10 244	9 220 739
Biens reçus par legs destinés à être cédés	563 301	1 045 189	555 045	1 053 445
Dépôts et cautionnements	19 081	17 108	4 538	31 651
Immobilisations financières	19 081	17 108	4 538	31 651
TOTAL GÉNÉRAL	10 034 103	1 316 140	718 728	10 631 515

AMORTISSEMENTS	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels informatiques	150 647	12 901		163 549
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles	170 250	12 901		183 151
Construction Siège	1 851 905	271 162		2 123 067
Agencements, aménagements constructions Siège	304 140	62 849		366 989
Installations techniques et divers matériels	64 889	28 361		93 250
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	138 843	36 818	10 244	165 417
Mobilier		157		157
Immobilisations corporelles	2 380 798	399 347	10 244	2 769 901
TOTAL GÉNÉRAL	2 551 048	412 248	10 244	2 953 052

DÉPRÉCIATION	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Biens reçus par legs destinés à être cédés	40 000	15 000	40 000	15 000
TOTAL GÉNÉRAL	40 000	15 000	40 000	15 000

La valeur d'un bien provenant d'un legs destiné à être cédé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

NOTE 8 : CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Créances bailleurs de fonds	2 713 598	942 786	1 770 813	
Agence Française de Développement	973 601		973 601	
Union Européenne	380 292		380 292	
Expertise France	706 920	290 000	416 920	
Ville de Paris	43 046	43 046		
Direction de Coopération Internationale	19 800	19 800		
Autres bailleurs privés	589 940	589 940		
Créances reçues par legs ou donations	1 234 032	1 234 032		
Autres créances	1 672 759	1 672 759		
TOTAL	5 620 389	3 849 577	1 770 813	
DÉPRÉCIATION	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Autres créances	55 130	6 789		61 920
TOTAL GÉNÉRAL	55 130	6 789		61 920

La provision concernant la créance sur le prestataire ODEEF d'un montant de 55 130 € est maintenue en 2024. Une provision a également été constituée pour une créance jugée irrécouvrable pour le Bureau du Sénégal à hauteur de 6 789 €.

NOTE 8-1 : Produits à recevoir

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	4 660
Divers produits à recevoir	26 230
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	30 890

NOTE 9 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 480 228 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

NOTE 10 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Contrat de capitalisation Agéas	1 081 313	15 258	3 361	1 093 210
Contrat de capitalisation Vie plus	1 603 014	27 086	4 594	1 625 506
Obligations	2 000 000	1 250 000	1 000 000	2 250 000
TOTAL GÉNÉRAL	4 684 327	1 292 344	1 007 955	4 968 716

NOTE 11 : DISPONIBILITÉS

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères.

Elles ont été valorisées en euros au cours InfoEuro du mois de décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

NOTE 12 : FONDS PROPRES

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds Propres sans droit de reprise	10 570 809	1 415 891						11 986 700
Réserve Projets Afrique	500 000							500 000
Réserve Projets Madagascar	637 562	-335 746						301 816
Réserve Projets Moyen-Orient	500 000							500 000
Résultat de l'exercice	1 080 145	-1 080 145				-1 163 079	-1 522 456	-1 163 079
TOTAL	13 288 517					-1 163 079	-1 522 456	12 125 437

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2024.

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provision pour risques	89 500	111 470		200 970
TOTAL	89 500	111 470		200 970

Une provision pour litige avec le fournisseur Medireport a été enregistrée à hauteur de 111 470 €, elle concerne une facture que nous contestons, un courrier de contestation leur a été adressé.

La provision sur les opérations en Jordanie, constituée dans les comptes 2022 pour un montant de 37 000 €, est maintenue.

Une provision pour risque prud'homal au Togo est constituée pour un montant de 52 500 €.

NOTE 14 : FONDS REPORTÉS

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Fonds reportés liés aux legs et donations	799 901	1 823 772	435 954	2 187 719
TOTAL	799 901	1 823 772	435 954	2 187 719

NOTE 15 : FONDS DEDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Afghanistan	5 386			5 386	
Noma	165 324		135 842	29 482	
Comores	95 266		31 546	63 720	
Irak	1 931 444	20 480	1 468 974	482 950	
Jordanie	154 308		97 146	57 162	
Liban	37 341	171 419	37 341	171 419	
Madagascar	1 873		1 873		
Mali	6 375		6 375		
Niger		130 816		130 816	
Sténoses		10 285		10 285	
Togo	15 018	43 782		58 800	
Togo	166 327		69 273	97 054	
Ukraine	1 203 546	587 068	1 203 546	587 068	
	3 782 207	963 849	3 051 914	1 694 142	
Contributions financières d'autres organismes					
France	8 638		8 485	153	
Burkina Faso	46 943	16 812	41 558	22 198	
Comores	8 438		1 235	7 203	
Mali	199 318	34 028	142 429	90 916	
Madagascar	106 538	20 499	33 094	93 943	
Mozambique		11 102		11 102	
RDC		2 704		2 704	
Sénégal	13 696	41 666	4 800	50 562	
Ukraine	16 939		16 939		
Multipays DES	27 372		536	26 836	
	427 883	126 811	249 077	305 617	
Ressources liées à la Générosité du Public					
Afghanistan	19 725		19 725		
Mali	26 077		26 077		
Madagascar		23 450		23 450	
	45 802	23 450	45 802	23 450	
TOTAL	4 255 892	1 114 110	3 346 793	2 023 209	

NOTE 16 : DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de La Chaîne de l'Espoir.

Les échéances à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	2 652 278	367 830	1 506 773	777 675
Emprunts	2 651 268	366 821	1 506 773	777 675
Autres dettes financières	1 009	1 009		
Dettes diverses	9 479 269	8 249 854	1 229 415	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 896 680	2 667 265	1 229 415	
Dettes des legs ou donations	83 619	83 619		
Dettes fiscales et sociales	977 849	977 849		
Autres dettes	4 521 121	4 521 121		
TOTAL	12 131 547	8 617 684	2 736 188	777 675

NOTE 16-1 : Charges à payer

	- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	665 854
Dettes fiscales et sociales	525 403
Autres dettes	150 624
TOTAL CHARGES À PAYER	1 341 881

NOTE 17 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs. Les échéances, par pays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans
Projets			
Afghanistan	2 079 386	2 079 386	
Burkina Faso	17 886	17 886	
Cameroun	17 325	17 325	
Union des Comores	16 500	16 500	
DES	86 900	86 900	
Noma	33 288	33 288	
Irak	2 698 186	2 698 186	
Jordanie	192 094	192 094	
Liban	466 667	466 667	
Madagascar	257 000	257 000	
Mali	10 184	10 184	
Mozambique	80 129	80 129	
Océan Indien	868 286	412 809	455 477
RDC	28 905	28 905	
Sénégal	61 718	61 718	
Transferts Sud Sud	62 646	62 646	
Sténoses	430 666	287 111	143 555
Togo	147 927	147 927	
Ukraine	1 166 667	1 166 667	
TOTAL	8 722 359	8 123 327	599 032

NOTE 18 : DETAIL DE LA RUBRIQUE « LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE » DU COMPTE DE RESULTAT

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 240 909
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	2 995 654
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	508 102
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	435 954
Reprises dépréciations actifs reçus sur legs	40 000
Total produits	5 220 620
Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	555 045
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 000
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	1 823 773
Total charges	2 393 818
TOTAL DE LA RUBRIQUE	2 826 802

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

NOTE 19 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions attribuées à l'Association au cours de l'exercice 2024 sont les suivantes :

	Montant
Agence française de développement	1 990 000
Centre de Crise et de Soutien (MEAE)	6 000 000
Dir. Coopération Internationale Monaco	1 400 000
Ville de Paris	32 450
TOTAL	9 422 450

Ce montant correspond à la somme des financements signés au cours de l'exercice, qui sont constatés en revenus de l'année en cours, ou enregistrés en produits constatés d'avance pour les exercices futurs.

NOTE 20 : ÉTAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
AFGHANISTAN	150
AFRIQUE DU SUD	365
ALBANIE	10
ALGERIE	180
ALLEMAGNE	2 896
AUSTRALIE	150
AUTRICHE	195
BELGIQUE	17 077
BURKINA FASO	1 075
CANADA	455
CENTRAFRIQUE	20
CHILI	390
CHYPRE	200
CONGO-KINSHASA	409
CROATIE	235
DANEMARK	2 000
EMIRATS ARABES UNIS	485
ESPAGNE	1 440

État du contributeur (suite)	Montant total des avantages et des ressources
ETATS-UNIS	208 806
FINLANDE	590
ILE MAURICE	338
IRLANDE	75
ISRAEL	135
ITALIE	3 165
LUXEMBOURG	8 989
MAROC	1 548
MARTINIQUE	9 202
MAYOTTE	570
NORVEGE	30
NOUVELLE-CALÉDONIE	740
PAYS-BAS	160 947
PHILIPPINES	50
PORTUGAL	200
PRINCIPAUTE DE MONACO	128 352
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	1 000
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	2 138
REPUBLIQUE TCHEQUE	1 130
ROYAUME UNI	1 890
SAINT-MARTIN	570
SENEGAL	552
SINGAPOUR	32 003
SUISSE	6 711
TCHAD	4 873
TOGO	30
TUNISIE	195
URUGUAY	100
TOTAL GÉNÉRAL	602 661

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à la disposition du public au siège de l'association.

NOTE 21 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au cours de l'exercice 2024, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2024, à 3 204 027 €.

NOTE 21-1 : Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association. D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions.

Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de remplacement. En 2024, ce sont ainsi 9 208 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir.

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Siège	33	1 220	253 731
Bénévoles Programmes Étranger	157	1 868	535 510
Bénévoles Programmes France	310	5 366	448 610
Bénévoles Antennes	90	754	120 640
TOTAL	590	9 208	1 358 491

NOTE 21-2 : Produits médicaux consommables et équipements

En 2024, la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires est estimée à 257 583 €.

NOTE 21-3 : Prestations à titre gracieux

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2024, de différentes prestations à titre gracieux :

- messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio, évaluées à 1 549 385 €
- billets d'avion valorisés à 16 525 €.

Le montant total des prestations ainsi réalisées s'élève donc à 1 565 910 €.

NOTE 21-4 : Mécénat de compétences

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2024, de la mise à disposition de collaborateurs externes dont la prestation est évaluée à 22 043 €.

NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 22-1 : Indemnité pour départ à la retraite

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2024 a été estimé à 49 904 €.

Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)

NOTE 22-2 : Engagements donnés sur projets

Dans le cadre du Programme de Coopération avec la République d'Irak, représentée par son Ministère de la Santé, signé le 25/11/2020, La Chaîne de l'Espoir est « maître d'ouvrage délégué » pour la construction d'un hôpital à Sinjar. Un contrat de construction avec la société ZOZIK a donc été signé le 28/10/2021 pour un montant de 7 881 K\$ ainsi qu'un contrat de maître d'oeuvre d'exécution (supervision) avec la société KHATIB & ALAMI le 06/01/2022 pour un montant de 896 K\$. Les travaux de construction planifiés initialement de janvier 2022 à août 2023 devraient se terminer courant 2025.

NOTE 22-3 : Engagements reçus sur legs

Au 31 décembre 2024, 8 dossiers de legs et donations sont en attente d'acceptation pour une valorisation provisoire d'un montant de 629 143 €.

NOTE 23 : EFFECTIF

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

	2024	2023	2022
Cadres	53	49	46
Non cadres	21	22	21
TOTAL EFFECTIF	74	71	67

Au 31/12/2024, l'association compte également 144 salariés sur le terrain.

NOTE 24 : HONORAIRES D'AUDIT

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2024, s'élève à 31 200 € TTC et à 13 020 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

NOTE 25 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES EN NATURE

NOTE 25-1 : Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 3 fois le plafond de la sécurité sociale applicable l'année de la décision.

L'indemnité versée au titre de 2024 s'élève à 46 368 €.

NOTE 25-2 : Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Pour l'année 2024, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 227 618 €.

NOTE 26 : RÉGIME FISCAL

Le montant de l'impôt à taux réduit dû sur certains revenus de capitaux mobiliers s'élève à 109 459 €.

NOTE 27 : COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment).
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination.

NOTE 27-1 : Produits par origine

Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises françaises et étrangères.

Produits non liés à la générosité du public

Ces rubriques regroupent les contributions financières de fondations et autres organismes sans but lucratif ainsi que divers produits dont des prestations de services.

Subventions et autres concours publics

Cette rubrique comprend les subventions versées par les financeurs publics (États, collectivités locales, Union Européenne et autres organismes supranationaux).

Contributions volontaires en nature

voir Note 21.

NOTE 27-2 : Charges par destination

Les charges engagées par l'Association sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses pouvant être rattachées à plusieurs rubriques (transverses) sont ventilées entre les rubriques concernées suivant des clés de ventilation. Avant le changement de méthode évoqué en Note 5 plus haut, cela concernait les dépenses suivantes : contrôle interne, amortissements du siège et de ses aménagements, honoraires de commissaires

aux comptes, les honoraires juridiques, le traitement de la paie, les systèmes d'informations et coûts associés, les taxes sociales et les formations du personnel support et de la direction. À compter de 2024 et après le changement de méthode, seuls les frais d'amortissements du siège et les frais généraux associés sont ventilés entre les rubriques du CROD.

La clé de ventilation de ces dépenses transverses est déterminée sur la base de la part d'équivalents temps-plein affectée à chacune des rubriques d'emploi. Ces clés sont déterminés au moment du budget annuel et elles ont été modifiées en application des recommandations émises par le cabinet Mazar (voir Note 5 plus haut). Le tableau ci-dessous présente les clés utilisées avant et après application des modifications :

Rubrique CROD	Clés appliquées jusqu'au 31/12/2023	Clés appliquées à partir du 01/01/2024
- Missions sociales en France	5,4%	7,0%
- Missions sociales à l'étranger	64,8%	62,3%
- Frais de recherche de fonds	23,5%	16,5%
- Fonctionnement	6,3%	14,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

Missions sociales

Dans les actions réalisées en France sont comptabilisés les frais relatifs à l'hospitalisation des enfants transférés temporairement en France pour soigner leurs pathologies :

- frais remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicale..) en France
- transport (ambulances, avion)
- frais annexes : analyses, médicaments, radios
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2024, les dépenses affectées aux soins en France se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	708 159 €
- Support aux opérations au siège	404 294 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	36 241 €
TOTAL ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE	1 148 694 €

Dans les actions réalisées directement à l'étranger sont comptabilisés les frais liés aux activités de santé, de formation, aux activités biomédicales et d'infrastructure :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays étrangers, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de prévention, dépistage, formations
- la fourniture et l'envoi de matériel médical, d'équipements biomédicaux, de médicaments et consommables
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique « versement à un organisme central ou d'autres organismes ».

Les missions réalisées à l'étranger sont financées par les fonds issus de la générosité publique (personnes physiques ou morales), des subventions et des financements d'organismes à but non lucratif. De manière exceptionnelle, elles peuvent faire l'objet de prestations rémunérées.

En 2024, les dépenses affectées aux soins à l'étranger se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	17 381 391 €
- Support aux opérations au siège	3 822 689 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	325 390 €
TOTAL ACTIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	21 529 469 €

L'ordre d'affectation des ressources aux missions sociales est décrit plus bas Note 29.

Frais de recherche de fonds

Cette rubrique comprend l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs) et pour trouver des financements auprès de mécènes. Les salaires des personnes œuvrant à la recherche des fonds sont affectés à cette rubrique ainsi que la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2024, les frais de recherche de fonds se décomposent comme suit :

- Frais directs de recherche de fonds	6 493 216 €
- Personnel affecté à la recherche de fonds	924 007 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	86 306 €
TOTAL FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 503 529 €

Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

Les frais de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Coûts de structure et de services généraux	1 186 279 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	74 163 €
- Charges financières	508 203 €
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 768 644 €

L'ordre d'affectation des ressources aux missions sociales est décrit plus bas Note 29.

L'intégralité des immobilisations est financée par les ressources liées à la générosité du public.

NOTE 28 : COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le CER est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origine
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public)

Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne « dont générosité du public » du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public.

Contributions volontaires en nature

voir Note 21.

NOTE 29 : PRINCIPE D'AFFECTATION DES RESSOURCES

Pour déterminer ce que les ressources issues de la générosité du public financent, nous appliquons l'ordre suivant d'affectation des ressources aux emplois :

Les missions sociales sont financées par ordre de priorité par :

- les ressources affectées : générosité du public affectée, les subventions et contributions financières affectées,
- les ressources non affectées: une quote part des produits des coûts indirects des financeurs, générosité du public non affectée, les autres produits non affectés (produits financiers et autres produits d'exploitation).

Les frais d'appels à la générosité du public sont financés par ordre de priorité par :

- la générosité du public non affectée,
- les autres produits non affectés.

Les frais de recherche d'autres ressources sont financés par ordre de priorité par :

- une quote part des produits des coûts indirects des financeurs,
- les autres produits non affectés.

Les frais de fonctionnement sont financés par ordre de priorité par :

- les produits des coûts indirects des subventions, contributions financières ou mécénat affectés s'ils ne couvrent pas l'intégralité des frais de recherche de fonds décrits plus haut,
- la générosité du public non affectée,
- les autres produits non affectés.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (EN EUROS)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 891 147	16 891 147	16 363 691	16 363 691
1.1 Cotisations sans contrepartie	200	200	320	320
1.2 Dons, legs et mécénat		0		
- Dons manuels	12 747 872	12 747 872	12 855 824	12 855 824
- Legs, donations et assurances-vie	2 826 802	2 826 802	2 429 820	2 429 820
- Mécénat	698 316	698 316	620 530	620 530
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	617 957	617 957	457 198	457 198
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 380 230		2 230 052	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 893 933		1 968 123	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	486 297		261 929	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 504 125		13 831 044	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0	1 403 645	1 023 645
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	3 346 793	45 802	1 720 116	35 272
TOTAL	32 122 295	16 936 949	35 548 549	17 422 609
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	22 678 163	10 343 702	23 245 001	9 779 809
1.1 Réalisées en France	1 148 694	1 090 930	1 098 157	1 060 448
- Actions réalisées par l'organisme	1 144 653	1 086 889	1 098 157	1 060 448
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 041	4 041	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	21 529 469	9 252 773	22 146 844	8 719 361
- Actions réalisées par l'organisme	20 018 260	7 978 944	20 491 148	7 279 519
- Versements à un organismes central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 511 209	1 273 828	1 655 696	1 439 842
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 503 529	6 212 139	7 029 624	6 373 624
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 702 179	5 702 179	5 333 218	5 333 218
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 801 350	509 961	1 696 406	1 040 406
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 768 644	1 768 644	1 079 539	810 518
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	111 470	111 470	107 630	107 630
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	109 459		70 152	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 114 110	23 450	2 936 456	45 802
TOTAL	33 285 375	18 459 405	34 468 403	17 117 384
DÉFICIT / EXCÉDENT	-1 163 079	-1 522 456	1 080 146	305 225

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat	1 358 491,00	1 358 491,00	1 484 709	1 484 709
Prestations en nature	1 587 953,00	1 587 953,00	1 820 560	1 820 560
Dons en nature	257 583,00	257 583,00	125 188	125 188
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	3 204 027	3 204 027	3 430 457	3 430 457
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	683 795	683 795	346 980	346 980
Réalisées à l'étranger	809 618	809 618	1 104 828	1 104 828
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 670 025	1 670 025	1 820 147	1 820 147
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	40 589	40 589	158 502	158 502
TOTAL	3 204 027	3 204 027	3 430 457	3 430 457

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (EN EUROS)
(LOI n° 91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	10 343 702	9 779 809
1.1 Réalisées en France	1 090 930	1 060 448
- Actions réalisées par l'organisme	1 086 889	1 060 448
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4 041	0
1.2 Réalisées à l'étranger	9 252 773	8 719 361
- Actions réalisées par l'organisme	7 978 944	7 279 519
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 273 828	1 439 842
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 212 139	6 373 624
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 702 179	5 333 218
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	509 961	1 040 406
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 768 644	810 518
TOTAL DES EMPLOIS	18 324 486	16 963 952
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	111 470	107 630
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	23 450	45 802
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	305 225
TOTAL	18 459 405	17 422 609

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	683 795	346 980
Réalisées à l'étranger	809 618	1 104 828
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 670 025	1 820 147
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	40 589	158 502
TOTAL	3 204 027	3 430 457

RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 891 147	16 363 691
1.1 Cotisations sans contrepartie	200	320
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	12 747 872	12 855 824
- Legs, donations et assurances-vie	2 826 802	2 429 820
- Mécénats	698 316	620 530
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	617 957	457 198
TOTAL DES RESSOURCES	16 891 147	16 363 691
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	1 023 645
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	45 802	35 272
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 522 456	0
TOTAL	18 459 405	17 422 609

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 273 873	11 218 961
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-1 522 456	305 225
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-158 405	-250 312
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	9 593 012	11 273 873

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ		
Bénévolat	1 358 491	1 484 709
Prestations en nature	1 587 953	1 820 560
Dons en nature	257 583	125 188
TOTAL	3 204 027	3 430 457

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2024	2023
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	45 802	35 272
(-) Utilisation	-45 802	
(+) Report	23 450	10 530
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	23 449	45 802

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CHAÎNE DE L'ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 décrit dans la partie « Note 6 - Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Jean-Claude MARTY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention relative à la rémunération des dirigeants

Personne concernée :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir.

Nature, objet et modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'indemnité perçue par Eric CHEYSSON s'élève à 46 368 € brute pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Convention avec l'Institut Médical Français pour l'Enfant (French Medical Institute of Children – FMIC), Afghanistan

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe de La Chaîne de l'Espoir, et membres du Conseil d'Administration de l'IMFE.

Nature, objet et modalités :

Convention relative à la prise en charge d'enfants indigents.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 2 766 007 €.

Convention avec l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville (Côte d'Ivoire)

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe de La Chaîne de l'Espoir, et membres du Conseil d'Administration de HME Bingerville.

Nature, objet et modalités :

Convention relative à l'assistance et l'accompagnement au déploiement d'activités médicales.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 27 209 €.

Le montant alloué en avance de trésorerie comptabilisé au bilan de la Chaîne de l'Espoir au 31 décembre 2024 s'élève à 41 178 €.

Convention avec la fondation affiliée United Surgeons for Children (États-Unis)

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir, et Anouchka FINKER, Directrice Générale de La Chaîne de l'Espoir, et Director (membres du Conseil d'Administration) de l'USFC.

Nature, objet et modalités :

Étendre le réseau de l'association à l'international.

Le montant comptabilisé en charges d'exploitation, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 1 961 524 € dont 1 367 647 € au titre de l'abandon d'une partie de la créance et 593 877 € de paiements de prestations de fundraising aux Etats-Unis au profit de l'USFC.

Le montant alloué en avance de trésorerie comptabilisé au bilan de la Chaîne de l'Espoir au 31 décembre 2024 s'élève à 143 171 €.

Paris-La Défense, le 13 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY





**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'Espoir

56, rue des Morillons
CS 17938

75730 Paris Cedex 15

01 44 12 66 66

www.chainedelespoir.org

